



**Gabriel-Robez SARL**

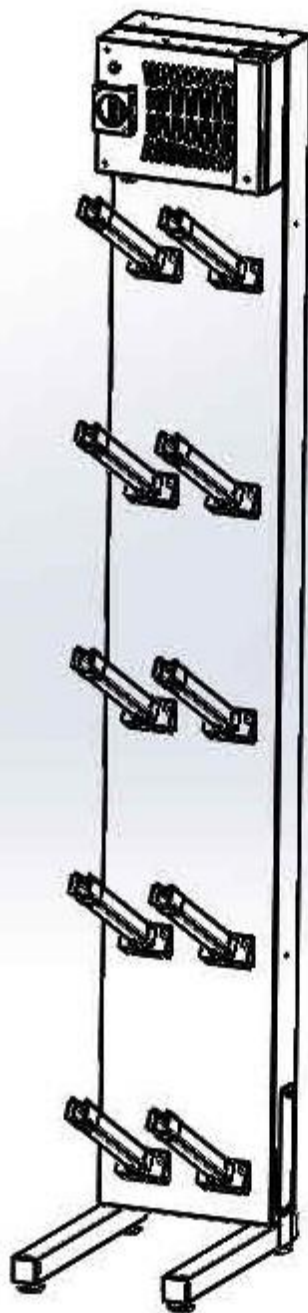
01410 Lelex—France

Tel : 04 50 20 91 46

Mail : [contact@gabriel-robez.com](mailto:contact@gabriel-robez.com)

Ref Notice **NT1722**

**Notice**  
**Sèche chaussures 4 / 5 / 6 paires**



## GARANTIE PRODUIT

<b>Nom :</b>
<b>Ref du produit :</b>
<b>N° de Série :</b>
<b>Date d'achat :</b>
<b>Fin validité de la Garantie :</b>

*L'appareil est livré sous carton, les tiges et pieds sont par vos soins ( cf p 3)*

- **Raccordement électrique :**

Le raccordement électrique de l'appareil doit être effectué conformément aux normes en vigueur.

Fiche male à 3 broquets Types 16A pour câble 3X1.5mm

**Important : Le raccordement à la terre est obligatoire**

- **Caractéristiques :**

Alimentation : 230V—50 ou 60 Hz

Puissance 910W

IP X1

Fusible général 5A

Fusible ventilateur 0.4A

- **Installation :**

Montage des pieds et tiges à l'aide de la visserie fournie **(page 3)**

L'alimentation sera obligatoirement établie par le câble fourni

Les ventilateurs ne doivent pas être placés à moins de 10 cm d'un mur

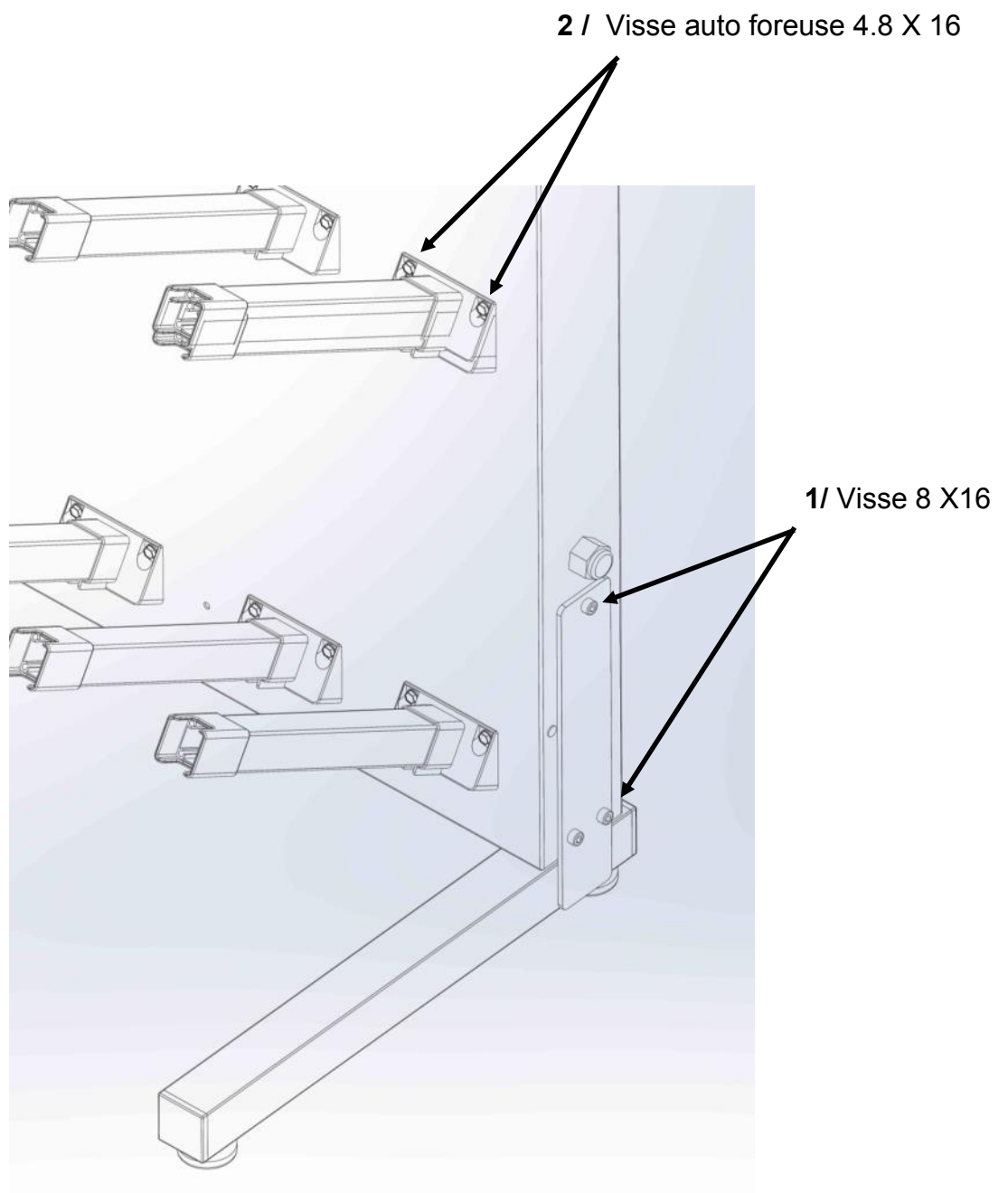
- **Mise en service :**

Vérifier le bon fonctionnement de tous les ventilateurs lors de la première mise en service

## Montage du séchoir

1 / Fixer les 2 pieds du sèche chaussures

2/ Fixer les tiges supportant les chaussures



- **Mise en garde :**

Cet appareil est destiné uniquement au séchage des chaussures lavées à l'eau.

Cet appareil n'est pas prévu pour être utilisé par des personnes, y compris des enfants, dont les capacités physiques sensorielles ou mentales sont réduites, ou des personnes dénuées d'expériences ou de connaissances, sauf si elles ont pu bénéficier par l'intermédiaire d'une personne responsable de leur sécurité, d'une surveillance ou d'instruction préalable concernant l'utilisation de l'appareil.

- **Entretien de l'appareil :**

**Impératif : Débrancher l'appareil avant toute opération de maintenance.**

Ne jamais nettoyer l'appareil au jet, utiliser uniquement un chiffon ou une éponge humide.

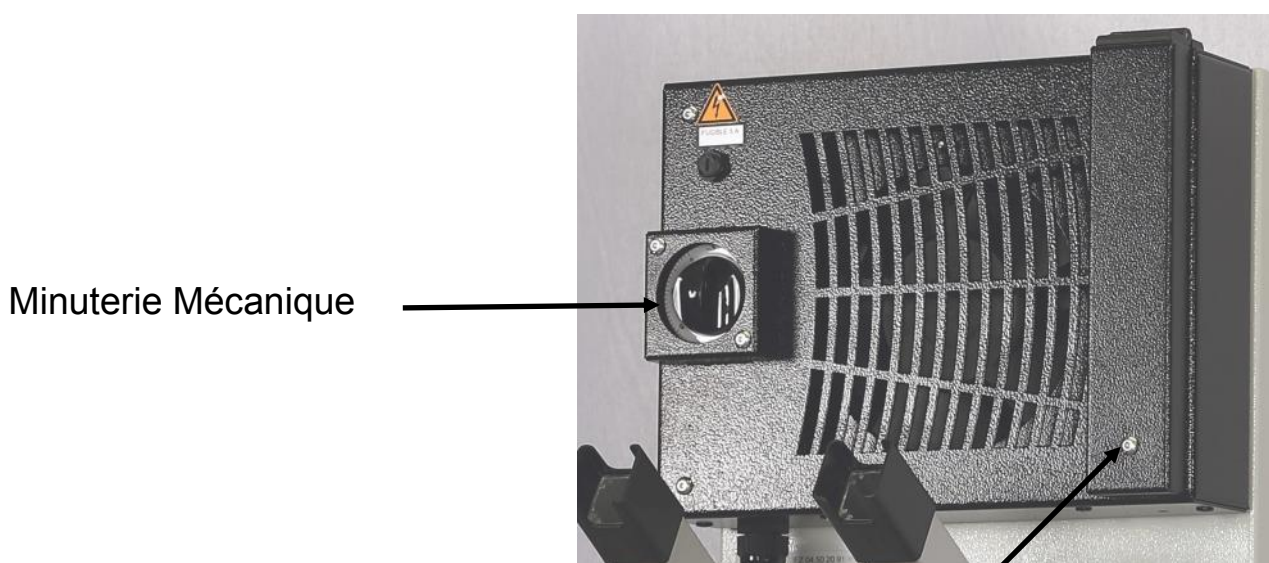
Dépoussiérer les ventilateurs au moins 1 fois par an

Si le câble d'alimentation est endommagé, il doit être remplacé par le fabricant, son service après vente ou des personnes de qualifications similaires afin d'éviter un danger.

- **Mode d'emploi de l'appareil :**

Précaution : Ne jamais dévisser le caisson de ventilation durant le fonctionnement de l'appareil .

### **Vue générale de l'appareil**

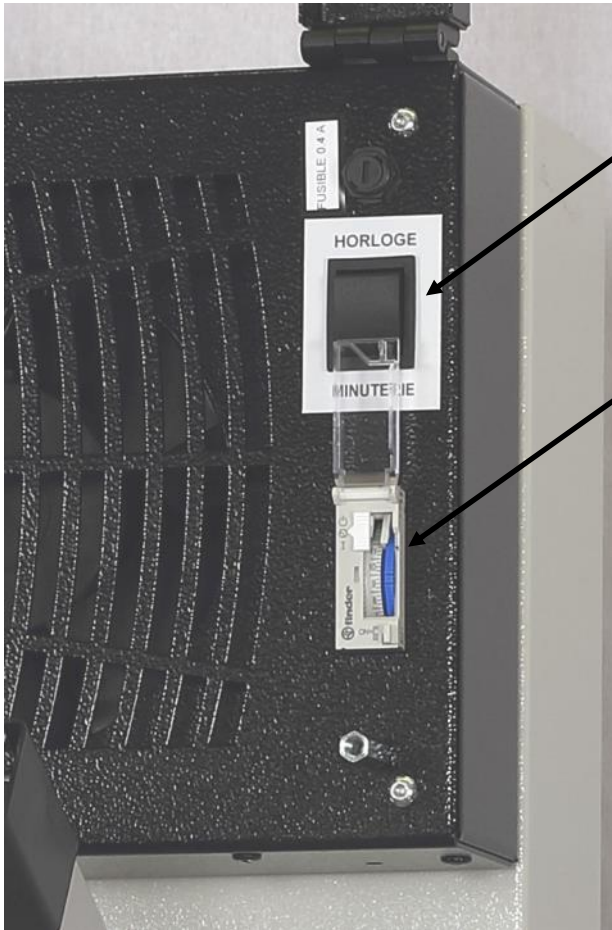


Minuterie Mécanique

**Accès horloge :** Dévisser la visse

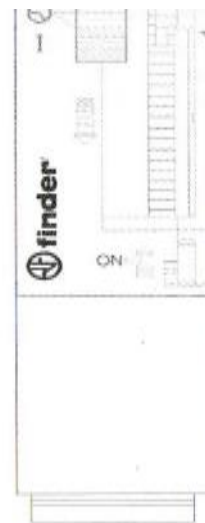
## Choix de votre mode de fonctionnement

Vue pour le réglage de horloge



**Sélecteur du mode de fonctionnement : Horloge ou Minuterie**

**Horloge et sa notice**



⏻ OFF  
⌚ AUTO  
I ON

**F Mode d'emploi**

**Selecteur**

- ⏻ **Sortie en arrêt continu**
- ⌚ **Fonctionnement automatique:** La commutation du contact se fait selon le programme affiché.
- I **Marche forcée**

---

**Réglage de l'heure:** Tourner la roue dentée en direction de la flèche verticale. L'heure exacte est donnée par la flèche horizontale.  
**Attention:** la roue dentée est graduée sur une échelle de 24Heures.

---

**Affichage du programme:** Déplacer les cavaliers vers la gauche pour programmer ON. L'intervalle de programmation minimum est de 15 minutes.

---

**Réserve de marche:** l'interrupteur avec réserve fonctionne normalement sans alimentation pendant environ 100H.

## Termes et conditions de la garantie

Les machines et les produits fabriqués par L'entreprise Gabriel-Robez sont garantis contre les vices de fabrications et les défauts des matériaux employés pour la fabrication des produits.

Les pièces défectueuses seront remplacées ou si possible réparées gratuitement. Les réparations sous garantie doivent obligatoirement être effectuées par le SAV.

Les frais d'emballage, de port et d'assurance sont à la charge du client.

La garantie est valable à partir de la date d'achat du produit. Les promesses verbales qui pourraient être faites et qui ne sont pas comprises dans les conditions de la présente garantie, n'engagent pas le donneur de garantie.

### **Etendue de la limite de garantie :**

La garantie légale due par le constructeur s'appliquera conformément à la loi. La garantie ne s'applique pas à la réparation de dommages résultant des causes suivantes :

D'une usures naturelle des différents parties de l'appareil, d'une cause externe à l'appareil, d'un usage nuisible, d'une négligence, d'une installation ou d'un branchement non conforme aux spécifications ou au prescription du constructeur ( y compris le branchement à partir d'un réseau d'alimentation non conforme aux spécifications du constructeurs), à la réparation de dommage résultant de la surtension des défaillances du réseau ou des fluctuations du courant, d'une surcharge ou des dommages occasionnés pendant le transport ou le stockage, ou des dommages causés par un incendie ou résultant de phénomène naturels : foudre, inondation, tremblement de terre...

La garantie ne couvre pas les frais de transport, de fret, d'affranchissement, les frais directs ou indirects (indemnité, frais d'immobilisation, de déplacement...)

La garantie ne couvre pas les frais de réparation de dommages directs ou indirect imputable aux produits défectueux. La garantie ne s'applique pas dans le cas où des modifications du produit auraient été effectuées sans le consentement préalable du constructeur ou encore si des réparations étaient effectuées avec des pièces qui n'avaient pas été approuvées par le constructeurs

Les effets de la garantie cessent dans le cas où les réparations seraient effectuées par un autre réparateur.

### **Exclut de la garantie :**

Toutes détériorations de l'appareil, Modification du fonctionnement normal de l'appareil, mauvaise utilisation générale de l'appareil, les tiges de l'appareil, le rideau (pour les armoires), violation des ouvertures (casiers, consignes, vestiaires), surcharge du banc (vestiaires) la déformation du caisson électrique, appareil défectueux suite à son stockage dans un lieu non conforme aux exigences du constructeurs , appareils défectueux suite à un sol non conforme aux exigences du constructeur (exigence d'un sol de niveau pour tous les appareils fonctionnant sur rail)

### **Application de la garantie :**

Les défauts couverts par la garantie doivent être déclarés apurés du constructeur Gabriel-Robez pendant la durée de garantie. Avant toute intervention sous garantie, le client devra rapporter la preuve d'achat en fournissant le certificat de garantie comportant le numéro de série de l'équipement défectueux. Les pièces remplacées au titre de la garantie demeurent la propriété de Gabriel-Robez. Après une reparitions effectuée au titre de la garantie, l'appareil réparé ou remplacé continue de bénéficier des effets de la garantie jusqu'à l'expiration de la durée initiale de la garantie

**Gabriel-Robez SARL**